

HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET TEMPS COMPENSÉ

La 270^{ème} promotion de Gardiens de la Paix sera incorporée le 4 septembre 2023.

UNITÉ SGP POLICE rappelle :

Les HEURES SUPPLÉMENTAIRES et le TEMPS COMPENSÉ qui n'ont pu être écoulés ou qui n'ont pas servi à alimenter le C.E.T. restent dus conformément à la circulaire du 2 janvier 2020.

Dans le détail :

Les SGAMI doivent envoyer pour chaque PA un état du compteur afin que la structure de formation reporte dans le nouveau compteur de l'ÉLÈVE GARDIEN DE LA PAIX.

Si cette procédure est automatique, UNITÉ SGP POLICE vous conseille de faire une copie de vos compteurs et de rester VIGILANT.

**Au moindre problème, prenez attache avec les délégués
UNITÉ SGP POLICE de votre structure !**

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMI-FO**